

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

SEANCE DU
17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de suffrages exprimés : 51
Nombre de délégués ayant voté pour : 51
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenus : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIER Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°19	À compter de la délibération n°23	À compter de la délibération n°27
Nombre de délégués présents	47	48	49	50
Nombre de pouvoirs	1	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	48	49	50	51

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-30-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Del. 2024-30 : Adhésion à l'Association « La Vache Carrée »

VU l'article L. 2122-24° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'Association La Vache Carrée, située à Riom, propose des animations variées à destination de l'ensemble des habitants du bassin de vie riomois.

Elle propose notamment :

- un café jeux ouvert aux enfants et leurs familles et où il est possible de se restaurer ;
- une ludothèque contenant jouets, jeux de construction, jeux de société, jeux surdimensionnés où se pratique le jeu libre pour les enfants et leurs familles ainsi que de la location et des animations ludiques.

L'adhésion à l'Association La Vache Carrée permettrait au SBA d'emprunter du matériel et des outils pédagogiques et de louer des jeux surdimensionnés (sur les thèmes du gaspillage alimentaire, de la consommation, du jardinage et du développement durable au sens large) pour les animations, les actions de sensibilisation et les événements grand public.

Le montant de la cotisation annuelle est de 30 € TTC pour les collectivités riomoises.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'adhésion du SBA à l'Association La Vache Carrée pour l'année 2024,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents correspondants et à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE l'adhésion du Syndicat du Bois de l'Aumône à l'Association La Vache Carrée pour l'année 2024.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants et à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-30-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024